



Au conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2020-03 relatif à:

La réponse au postulat de M. Philippe Pasche du 16 décembre 2016 demandant une évaluation comparative des coûts de fonctionnement communaux

Elle était composée de :

Mesdames :	Danielle Martin (SOC)	(1)
	Catherine Krümel (EA)	(1)
Messieurs :	Valentin Giddey (PLR)	(1)
	Philippe Pasche (PLR)	(1)
	Stéphane Tille (UDC)	(1)
	Cyril Zoller (ALT)	(1)
	Pierre-Yves Brélaz, rapporteur (PLR)	(1)

Délégué Municipal : Frédéric Borloz, syndic

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 18 mai 2020 à 19H00 à la salle Tübingen au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, en présence de Monsieur Frédéric Borloz, Syndic, que nous profitons de remercier pour sa disponibilité et les renseignements fournis. Nous ne répéterons par les informations contenues dans le rapport-préavis municipal, mais souhaitons apporter quelques informations complémentaires ou que nous jugeons utiles pour une prise de considération par notre conseil.

Contexte :

Monsieur le Syndic, nous donne l'historique des démarches entreprises depuis de nombreuses années sur les analyses de suivi de gestion communale pour notre ville. L'entreprise Phisa qui s'occupe de ces analyses est basée à Vevey, elle est spécialiste de la mise en place de tableaux de bords utiles à la gestion d'une administration en comparant plusieurs Communes (9 communes pour l'édition 2018). Cette analyse est effectuée sur une période de 4 ans (2018-2020 et 2022). Un rapport (Benchmark) est rendu et analysé avec les chefs de service et les Municipaux lors d'une séance. Cet outil permet ensuite de travailler sur des sujets d'amélioration ou de relever des dysfonctionnements.

Discussion :

La commission est d'avis que les tableaux reçus, doivent maintenant servir d'outil de travail à la commission de gestion ainsi qu'à la commission des finances. Ces tableaux ne sont pas faciles à interpréter et méritent que pour les futures éditions un commentaire soit ajouté en bas des pages afin de permettre une meilleure lecture des graphiques. Nous souhaiterions par contre que la COGEST analyse plus en détails les points suivants qui sont relevés dans le rapport préavis 2020-03 :

1. Ressources humaines (absentéisme, rotations et auxiliaires)
2. Ressources humaines (coûts de formation et procédures des engagements)
3. Informatique (analyse des coûts liés à notre système pour l'administration)
4. Coûts d'entretien courant du réseau routier

Position de la commission des finances

La CoFin pris connaissances des incidences financières mentionnées sous point 9 du préavis et n'a pas de remarques à formuler.

Vœux :

1. La Commission demande à la Municipalité que les prochains rapports soient commentés en bas des pages par l'entreprise Phisa afin de pouvoir mieux les interpréter.
2. La prochaine édition 2020 devra contenir d'autres sujets en plus de ceux qui sont mentionnés dans le rapport préavis soit :

Analyse des coûts et comparatifs liés

- a. à la sécurité (police, feu, protection civile).
- b. aux écoles en lien avec les frais communaux y relatifs.
- c. à notre système social.
- d. indicateur de l'écart par rapport au budget.

La commission propose que les commissions de gestion et des finances (COGEST/COFIN) utilisent ces tableaux dans le cadre de leurs futurs travaux.

Conclusion

En conclusion, la Commission, à la unanimité, à l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-03 du 2 mars 2020
- Oûi le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

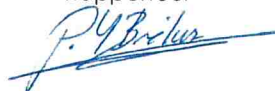
DECIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal 2020-03 valant réponse au postulat de M. le conseiller communal Philippe Pasche, déposé le 16 décembre 2016, demandant une évaluation comparative des coûts de fonctionnement communaux.

Au nom de la commission

Pierre-Yves Brélaz

Rapporteur



Aigle, le 29 mai 2020